

## MÉDIATION, MÉDIATEURS

La médiation a pris ces dernières années une place non négligeable au sein de nos institutions et le recours à la médiation et aux médiateurs semble aujourd'hui incontournable pour le travail social, y compris dans le champ éducatif. Cet usage de la médiation met au jour la nécessité de « faire du lien » dans une société qui a sans doute perdu la « spontanéité du lien ». Nous proposons dans ce numéro de tracer le périmètre de ce que peut recouvrir la notion de médiation. Nous avons surtout voulu donner une résonance à la médiation dans sa mise en œuvre, à travers l'histoire des multiples expérimentations menées ici et là et, à travers elle, celle du métier de médiateur. Force est de constater que si la valeur et les apports de la médiation ne semblent plus faire débat aujourd'hui, le métier, lui, reste pour le moins fragile et appelle toujours à de meilleures définitions de ses diverses fonctions. Sa reconnaissance, en particulier auprès des autres professionnels, passe elle aussi par la mise en œuvre de collectifs de travail.

### numéros à paraître

- L'école et les langues, n° 176, 2<sup>e</sup> trimestre 2014
- La formation. Quels métiers en éducation?, n° 177, 3<sup>e</sup> trimestre 2014



### Entretiens

- Dominique Bertinotti
- Éric Debarbieux
- Monique Sassier

### I. La médiation dans tous ses états

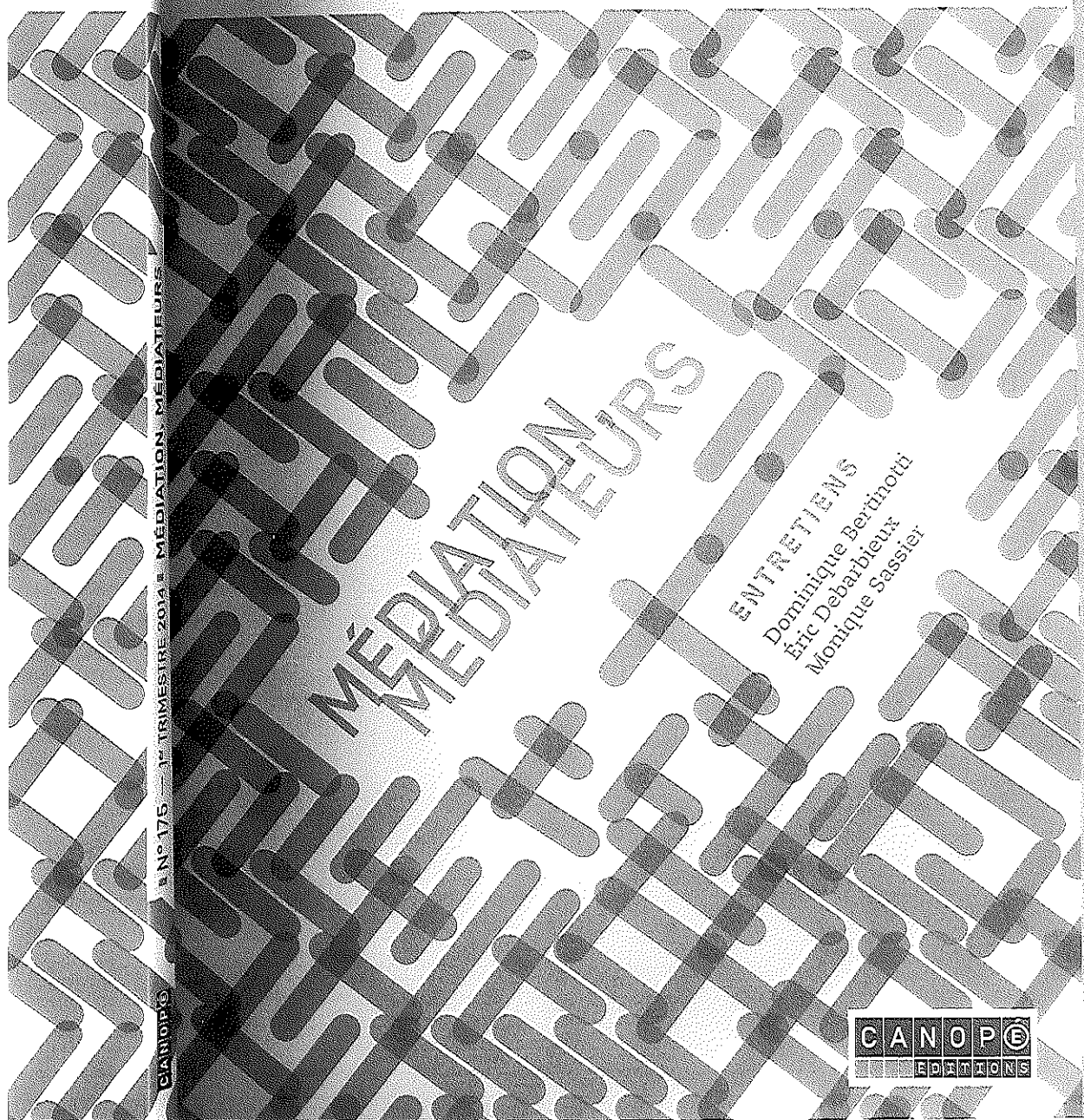
- Jacky Beillerot ■ Jean-Pierre Bonafé-Schmitt ■ Annie Cardinet ■ Eirick Prairat

### II. La médiation, le territoire et l'école

- Aurora Allincai ■ Marco Brighenti ■ Francis Delarue ■ Xavier de la Selle ■ Jean-Yves Gérard ■ Laurent Giraud ■ Bénédicte Madelin ■ Benjamin Moignard ■ Calin Rus ■ Hervé Vieillard-Baron

### III. Les figures du médiateur

- Manuel Boucher ■ Sylvie Condette ■ Stéphanie de Vanssay ■ Alberto Ferri ■ Rahmouna Laslah ■ Ida Naprous ■ Teresa Pascual Sanchez ■ Aïssa Sago ■ Gönen Sengül ■ Jean-Michel Zakhartchouk



# Les médiations scolaires en France

## État des lieux

La médiation scolaire commence à avoir une histoire en France. Les premières expériences remontent au début des années 1990 et depuis, on a assisté à une multiplication des initiatives, pour ne pas dire à une inflation des médiations, sous des dénominations diverses : médiation par les pairs, médiateurs éducatifs, médiateurs de la réussite scolaire<sup>1</sup>... C'est pour cette raison

pour reprendre la terminologie d'Habermas, c'est-à-dire en dehors de toute relation de pouvoir<sup>2</sup>. C'est ainsi que nous avons été amenés à définir la médiation comme un processus, le plus souvent formel, par lequel un tiers impartial et indépendant – le médiateur – tente à travers l'organisation d'échanges entre les parties de leur permettre de confronter leurs points de vue et de les aider à (re)créer une relation ou de résoudre un conflit qui les oppose.

Le champ de la médiation scolaire n'est pas homogène et il est traversé, comme nous allons le voir, par différentes logiques, les unes instrumentales, qui la réduisent à un mode de pacification des relations sociales, les autres plus communicationnelles, visant à permettre aux personnes de se construire comme acteurs dans la gestion de leurs conflits<sup>3</sup>. Toutefois cette opposition binaire entre rationalité instrumentale et rationalité communicationnelle n'est pas toujours pertinente pour analyser les différentes formes de médiation car, dans la réalité, il y a souvent interpénétration des différentes logiques et il n'existe pas vraiment d'idéal type de médiation instrumentale ou communicationnelle. Pour dépasser cette opposition, nous avons ainsi été amenés à élaborer une nouvelle typologie en distinguant les dispositifs de médiation reposant sur différents types de logique : logiques d'éducation, de communication, de gestion des conflits et enfin, de sécurisation ou contrôle.

### L'INFLATION DES MÉDIATIONS : LES ACTIVITÉS DE MÉDIATION

Au sein des établissements scolaires, les acteurs qui revendiquent de jouer un rôle de médiateur dans leur activité quotidienne

sont de plus en plus nombreux, que ce soit les enseignants, les conseillers d'éducation, les assistantes sociales ou encore les infirmières. Ils déclarent exercer quotidiennement une activité de médiation dans la mesure où ils interviennent comme des tiers dans la gestion d'un conflit ou pour rétablir une communication. Cette revendication traduit aussi une évolution des professions dans le sens d'une prise en compte plus grande d'une rationalité communicationnelle, et pas simplement instrumentale, qui caractérise le fonctionnement des grandes organisations bureaucratiques<sup>4</sup>.

La prise en compte de cette dimension communicationnelle dans l'évolution des professions en milieu scolaire, on la retrouve surtout chez les conseillers d'éducation, dont l'intitulé de leur profession est passé de « surveillant général » à « conseiller principal d'éducation » (CPE). Dans la pratique, l'image du « surveillant général » reste encore très prégnante et le CPE est souvent perçu comme « l'adjoint du proviseur », « le gendarme » ou le « bureaucrate » de l'établissement<sup>5</sup>. Toutefois, les CPE, avec plus ou moins de succès selon le soutien apporté par l'équipe de direction, cherchent à développer cette dimension communicationnelle en développant des activités de médiation dans le cas de conflits opposant des élèves entre eux ou des élèves à des enseignants, mais aussi entre les familles et les enseignants. Cette évolution de la fonction de CPE vers une activité de médiation est de plus en plus valorisée, comme en témoigne une brochure

de l'ONISEP qui définit le CPE en ces termes : « véritable médiateur entre les élèves, leur famille et l'administration, il privilégie le dialogue afin d'améliorer la vie au sein de l'établissement<sup>6</sup> ». Cette évolution se concrétise aussi en matière de formation puisque l'université de Rouen a proposé un nouveau master intitulé Enseignement et intervention en milieu scolaire et périscolaire, parcours Médiations et vie scolaire, CPE.

À côté des CPE, un certain nombre d'enseignants, notamment ceux qui exercent la fonction de professeur principal, considèrent souvent jouer un rôle de médiateur dans les conflits opposants un élève ou des parents d'élèves à un enseignant à propos d'une note ou pour expliquer les décisions d'un conseil de classe... Cette fonction de médiation avec les familles est d'ailleurs reprise dans une note de l'ONISEP qui valorise ce rôle de passeur dans les relations entre l'institution scolaire et les parents d'élèves<sup>7</sup>. Dans nos propres recherches, nous avons déjà constaté que le professeur principal joue souvent un rôle de tiers en matière de gestion des conflits, mais que cette fonction n'est pas toujours facile à assumer en raison du manque de formation pour gérer certaines situations conflictuelles<sup>8</sup>.

Un certain nombre d'autres acteurs, comme les assistantes sociales scolaires ou encore les infirmières, se présentent souvent comme des « médiateurs naturels » entre les familles et l'institution scolaire, notamment dans les cas de décrochage ou d'absence scolaires. Ainsi certaines académies, comme celles de Caen ou de Toulouse, valorisent ce rôle de médiation de l'assistante sociale entre « l'équipe éducative, la famille et les partenaires extérieurs : conseil général, instances judiciaires, services d'aides psychologiques, CAF, MSA »<sup>9</sup>. Cette activité de médiation est surtout exercée par les assistantes sociales qui travaillent dans les quartiers classés en « réussite prioritaire » en raison du déficit de communication entre les familles et l'institution scolaire ou les différents services du département ou de l'État.

### LES MÉDIATIONS LIÉES AUX LOGIQUES D'ÉDUCATION

Les premières initiatives en matière de médiation scolaire ont été mises en place au début des années 1990, le plus souvent par des structures extérieures au monde

1 BONAË-SCHMITT J.-P. (2000), *La Médiation scolaire par les élèves*, ESF Éditeur.

2 BONAË-SCHMITT J.-P. (1998), « Les médiations », in MORHAIN Y. (dir.), *Médiation et Lien social, Hommes et Perspectives* Éditeur.

3 HABERMAS J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Tome 2, *Pour une critique de la raison fonctionnaliste*, Fayard.

4 FAGET J. (2010), *Médiations. Les ateliers silencieux de la démocratie*, Érès ; BEN MRAD F. (2002), *Sociologie des pratiques de médiation. Entre principes et compétences*, L'Harmattan ; GUILLAUME-HOFNUNG M., *La Médiation*, PUF. « Que Sais-Je ? », n° 2930 ; MILBURN Ph. (2002), *La Médiation : expériences et compétences*, La Découverte.

5 HABERMAS J., *Théorie de l'agir communicationnel*, Tome 2, *Pour une critique de la raison fonctionnaliste*, op. cit.

6 BARTHÉLÉMY V. (2004), « Les CPE, entre pratiques et pragmatique », *Recherches et Éducatives*, n° 6, « Pratique, pratiques et pragmatiques en éducation et formation ».

7 Cf. la fiche métier Conseiller(ère) principal(e) d'éducation sur le site de l'ONISEP : <http://www.onisep.fr/>

8 Voir le « Kit du professeur principal de collège » sur le site de l'ONISEP (rubriques Espace pédagogique < Collège < Orientation).

9 BONAË-SCHMITT J.-P. (2000), *La Médiation scolaire par les élèves*, op. cit.

10 Pour l'académie de Caen, cf. <http://www.ac-caen.fr/1a61/elev/smis/ass.php> ; pour l'académie de Toulouse, cf. <http://web.ac-toulouse.fr/web/dsden-tarn/2298-service-social.php>

scolaire, et relèvent de ce que nous avons appelé des « logiques d'éducation ». Il s'agit principalement de projets de médiation par les pairs mis en place par des organismes venant de la mouvance de la médiation comme AMÉLY (Association Médiation de Lyon) ou le CMFM (Centre de médiation et de formation à la médiation), de la mouvance non violente de gestion des conflits, comme Génération médiateurs et l'IFMAN (Institut de formation du Mouvement pour une alternative non violente), ou encore de la mouvance scolaire avec les AOREVEN (Associations régionales des œuvres éducatives et de vacances de l'Éducation nationale).

Même s'ils diffèrent dans les méthodes, ces projets ont en commun d'être basés sur une logique éducative, c'est-à-dire l'apprentissage par les élèves des techniques de communication et de résolution des conflits. En effet, ces organisations ont investi le monde scolaire car elles considèrent que l'école représente le lieu privilégié pour diffuser une culture de médiation ou de paix, selon les orientations des organisations initiatrices de ces projets. Car ces programmes ne visent pas simplement à répondre aux problèmes immédiats auxquels sont confrontés les établissements scolaires – la violence, le vandalisme, l'absentéisme... – mais ont surtout une vocation pédagogique à travers la transmission d'un nouveau mode de règlement des litiges : la médiation<sup>11</sup>.

Dans leur ensemble, les projets reposent sur une logique éducative avec la sensibilisation et la formation des élèves à la médiation, non seulement pour gérer des conflits, mais aussi pour travailler sur eux-mêmes, en matière de gestion des émotions, des comportements, etc.<sup>12</sup>. Comme AMÉLY, certains organismes de formation vont jusqu'à intégrer des élèves dits « à problèmes » parmi les médiateurs pour travailler avec eux sur le plan émotionnel ou comportemental. Selon les projets, ces programmes reposent dans un premier temps sur une phase de sensibilisation à la médiation des élèves dans les classes, le plus souvent sous la forme de jeux de rôle, afin de sensibiliser le maximum d'élèves à la médiation et de susciter des candidatures à la fonction de médiateur. La sélection et la formation des médiateurs constituent la seconde phase de ces projets, et est d'une durée variable selon le type d'établissement (école primaire, collège, lycée). Une fois la formation terminée, les médiateurs interviennent le plus souvent en binôme pour gérer des conflits aussi divers que des problèmes de rumeurs, de harcèlements, d'insultes, de bagarres<sup>13</sup>...

Il ressort des premières évaluations de ces projets que les résultats sont plutôt positifs, aussi bien sur l'amélioration du climat scolaire que sur la pacification des relations entre élèves en conflit, sans oublier l'impact sur les médiateurs de la participation au processus de médiation<sup>14</sup>. Sans entrer dans le détail des résultats, les évaluations montrent que la médiation a permis d'améliorer, pour beaucoup de médiateurs, une forme d'estime de soi, une plus grande confiance en eux-mêmes : « Plus responsable, même vis-à-vis de moi. Pour moi, j'ai plus confiance en moi qu'avant<sup>15</sup>. » D'autres ont mis l'accent sur le développement de capacités personnelles, comme l'esprit d'ouverture, la tolérance : « Ouverture d'esprit. J'ai appris aussi à avoir un point de vue plus médian, à prendre du recul sur les choses. La tolérance<sup>16</sup>. » La participation au projet de médiation a permis à certains médiateurs d'effectuer un travail sur soi, pour améliorer leur comportement : « Maintenant je ne me bagarre plus du tout. Je me suis dit "On ne va pas régler ça tout de suite par la violence. On va d'abord régler ça en bon élève". Ce qui a changé chez moi, un peu mon caractère quand même, parce qu'avant j'étais un peu violent<sup>17</sup>. » L'exercice de la fonction de médiateur contribue aussi à renforcer chez les élèves l'esprit de

responsabilité, de contribuer à l'émergence de « leaders positifs » : « Nous, on est des 3<sup>e</sup>, il faut qu'on montre un peu l'exemple. Leur dire ce qu'il faut faire, ce qu'il ne faut pas faire. Nous, on leur donne des conseils parce qu'on sait ce qui les attend, les cours qu'ils peuvent avoir<sup>18</sup>. »

Ces évaluations soulignent aussi les difficultés pour pérenniser dans le temps ces projets qui dépendent le plus souvent de l'implication forte des chefs d'établissement et des membres de la communauté éducative<sup>19</sup>. Malgré ces résultats positifs, le développement de la médiation par les pairs au cours de ces dernières années reste peu élevé et il ne semble pas relever des priorités du ministère de l'Éducation, malgré quelques initiatives comme la publication d'une Charte de qualité de la médiation par les pairs élaborée par la Délégation interministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire<sup>20</sup>.

## LES MÉDIATIONS LIÉES AUX LOGIQUES DE COMMUNICATION

Parallèlement à la médiation par les pairs se sont développés, à peu près à la même période, d'autres dispositifs faisant appel à

des adultes et reposant sur ce que nous avons appelé des « logiques de communication ». À l'origine, il ne s'agit pas toujours de médiation au sens strict du terme mais de dispositifs dénommés, selon les projets, « femmes-relais », « parents-relais », « médiateurs socioculturels »<sup>21</sup>... Comme leurs noms l'indiquent, ces dispositifs, qui ne sont pas spécifiques au monde scolaire, ont été mis en place pour favoriser la communication entre les institutions (hôpitaux, HLM, écoles...) et les familles d'origine étrangère. À l'origine, ils ont été créés à l'initiative de collectivités locales ou d'organismes issus ou travaillant en direction de ces populations. Dans le cadre scolaire, la mission assignée à ces adultes-relais est de jouer un rôle de médiation en facilitant la communication entre l'institution scolaire et les familles d'origine étrangère à travers l'organisation de permanences au sein ou à l'extérieur des établissements scolaires, ou sous la forme d'accompagnement des parents d'élèves lors de rencontres avec les enseignants. C'est le cas par exemple des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis ou des « femmes-relais médiatrices », selon la dénomination utilisée par Profession Banlieue, qui aident à la communication entre les familles et les acteurs de l'école en accompagnant les parents lors de réunions avec les enseignants à la suite des conseils de classe ou encore organisent des réunions d'information sur des questions scolaires, comme l'orientation des élèves, par exemple<sup>22</sup>.

Ces différentes initiatives ont été soutenues par le ministère de l'Éducation nationale qui a publié en 1996 une cir-

culaire encourageant le recours à des médiateurs et interprètes pour faciliter « le dialogue entre les enseignants et les familles de langue et de culture étrangères<sup>23</sup> ». Le ministère déléguait aux recteurs d'académie la mise en œuvre de ces mesures et notamment les modalités de financement de ces médiations. C'est ainsi que des recteurs, comme celui de Rouen, ont nommé des médiateurs scolaires qui étaient le plus souvent issus de l'immigration et qui intervenaient à la demande des chefs d'établissement<sup>24</sup>.

Sous l'impulsion de certaines organisations, comme Inter Service Migrants ou Profession Banlieue, un travail de formation a été entrepris pour faire évoluer ces postes d'adultes-relais vers des fonctions de médiateurs socioculturels<sup>25</sup>. Ainsi, dès 1996, un

11 DIAZ B., LIATARD-DULAC B. (1999), *Contre violence et mal-être. La médiation par les élèves*, Nathan ; SOUQUET M., « La médiation en milieu scolaire », in BONAFÉ-SCHMITT J.-P., DAHAN J., SALZER J., SOUQUET M., VOUCHÉ J.-P., *Les Médiations, la médiation*, Érès.  
 12 BONAFÉ-SCHMITT J.-P. (2006), « La médiation scolaire par les pairs : une alternative à la violence à l'école », *Spirale-Revue de recherches en éducation*, n° 37, « Les violences en milieu scolaire, nouvelles problématiques, nouvelles réponses ? »  
 13 Ibid.  
 14 BONAFÉ-SCHMITT J.-P. (2012), « Évaluation des effets des processus de médiation », *Informations sociales*, n° 170, « Les médiations : pratiques et enjeux », CNAF.  
 15 BONAFÉ-SCHMITT J.-P. (2000), *La Médiation scolaire par les élèves*, op. cit.  
 16 Ibid.  
 17 Ibid.

18 Ibid.  
 19 BONAFÉ-SCHMITT J.-P. (2003), « La médiation scolaire. Des difficultés pour pérenniser les projets », *Les cahiers du DSU*, n° 37, « Politique de la ville. Des expérimentations en Rhône-Alpes : quelle diffusion ? »  
 20 Délégation ministérielle chargée de la prévention et de la lutte contre les violences en milieu scolaire (2013), *Charte de qualité de la médiation par les pairs* : <http://www.cndp.fr/climatscolaire/article/charte-de-qualite-de-la-mediation-par-les-pairs-actualite-octobre-2013.html>  
 21 Collectif (2006), *Les Femmes-relais. Médiatrices sociales et culturelles. Des principes déontologiques, un métier*, Fédération des associations de femmes-relais de Seine-Saint-Denis, Profession Banlieue, IRTS Île-de-France-Paris.  
 22 Sur cette question, cf. <http://www.professionbanlieue.org>  
 23 Circulaire n° 96-117 du 25 avril 1996 (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche), *Prévention de la violence à l'école : renforcement du dialogue entre les établissements et les parents d'élèves* : <http://www.educationprioritaire.education.fr>  
 24 « Les médiations scolaires » (1998), *Médiation scolaire*, Lettre d'information de l'association AMÉLY, n° 5.  
 25 Collectif (2006), *Les Femmes-relais. Médiatrices sociales et culturelles. Des principes déontologiques, un métier*, op. cit.

premier réseau dénommé « Femme inter associations-Inter services migrants » (FIA-ISM) élaborata la première Charte de la médiation sociale et culturelle<sup>26</sup>. Cette recherche d'une professionnalisation de la fonction fut poursuivie par l'élaboration d'un référentiel métier par Profession Banlieue et l'IRTS de Paris-Île-de-France pour la reconnaissance du métier de médiateur social et culturel<sup>27</sup>. Malgré ce travail de clarification entrepris autour de la notion de la médiation sociale et culturelle, en 1999, le gouvernement préféra retenir la dénomination d'« adultes-relais » et développa un programme de développement de ce type de poste. Aujourd'hui, c'est l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE) qui gère les 4 200 postes d'adultes-relais. Selon ses données, la médiation scolaire représenterait 14 % de l'activité et chaque adulte-relais serait en relation avec une dizaine de familles par mois<sup>28</sup>.

## LES MÉDIATIONS LIÉES AUX LOGIQUES DE GESTION DES CONFLITS

Le développement des médiations axées sur les activités éducatives ou de communication ne doit pas nous faire oublier que la grande majorité des dispositifs de médiation en milieu scolaire sont axés sur des « logiques de gestion des conflits ». Si l'État a joué un rôle précurseur en mettant en place, dès 1973, le Médiateur de la répu-

blique pour tenter de régler les problèmes entre les administrations et les administrés, il faudra attendre 1998 pour voir le ministère de l'Éducation se doter d'une institution similaire, avec la création du médiateur de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et ses délégués aux niveaux académiques<sup>29</sup>. Ces médiateurs sont souvent des retraités de l'Éducation nationale et exercent ces fonctions bénévolement. Ils sont chargés de gérer des conflits opposant des élèves ou parents d'élèves aux personnels de cette administration, mais aussi ceux opposant les personnels à leur direction<sup>30</sup>. Si l'on se réfère au rapport du médiateur de l'Éducation, cette institution connaît un certain succès puisque le nombre de réclamations est passé de 4 232 en 2000, à 10 327 en 2012. Ce sont les médiateurs académiques qui gèrent le plus de dossiers, 9 158, contre 1 169 pour le médiateur national, ce qui témoigne de la bonne insertion de l'institution sur le plan régional. Plus des deux tiers (70 %) des réclamations émanent des usagers des institutions scolaires et 30 % des personnels<sup>31</sup>. Pour les usagers, les réclamations concernent principalement les problèmes de scolarité et d'inscription (39 %), les examens et concours (23 %), les questions de vie scolaire et universitaire (18 %), les questions financières et sociales (13 %), les problèmes de handicap (2 %) et des questions diverses (5 %)<sup>32</sup>. À côté de ces médiations institutionnelles, de nombreuses organisations de médiation ont développé des offres de service ou de formation à la médiation dans le domaine scolaire relevant de cette logique de gestion des conflits. Ce sont le plus souvent des organisations regroupant des professionnels de la médiation familiale, comme l'association Résonance à Aix-en-Provence, Espace Médiation Famille à Montauban..., qui offrent des stages de formation à la médiation scolaire.

À ce jour, en l'absence d'étude en la matière, il est difficile de connaître le nombre d'interventions de ces organisations en matière de gestion des conflits dans les institutions scolaires.

De plus en plus d'organismes de formation à la médiation ont investi le champ, pour ne pas dire le marché, de la médiation scolaire en proposant des programmes de formation à la gestion des conflits. C'est le cas par exemple de l'Institut européen de la médiation, ou de l'Institut de la famille à Toulouse<sup>33</sup>... Sur le plan universitaire, des

modules de formation abordent la médiation scolaire dans le cadre d'un diplôme universitaire comme celui de l'IFOMENE de l'Institut catholique de Paris, ou du master de Médiation pour la faculté de droit de l'université de Lyon II<sup>34</sup>.

## LES MÉDIATIONS LIÉES À DES LOGIQUES DE CONTRÔLE/SÉCURISATION

Parallèlement à ces initiatives, on a assisté au fil des années au développement d'autres projets qui contribuent à entretenir le flou conceptuel et la dilution de la notion de médiation, tels les « médiateurs éducatifs », les « correspondants réseau éducatif (CRE) », la « médiation de proximité des collèges »... Ces différents dispositifs relèvent de ce que nous avons appelé des « logiques de contrôle/sécurisation » et sont très éloignés des fondamentaux de la médiation dans le sens où la fonction de médiation ne représente qu'une infime partie des activités de ces professionnels qui sont amenés à jouer un rôle de prévention ou de sécurisation dans et autour des établissements scolaires.

Ces dispositifs se sont surtout développés à partir de 1996, suite à la multiplication

des phénomènes de violence scolaire qui a amené des collectivités locales à mettre en œuvre des politiques de prévention de la violence, comme l'expérience des médiateurs éducatifs financée par le conseil général des Hauts-de-Seine<sup>35</sup> par exemple. L'objectif assigné à ces médiateurs est d'assurer un rôle de veille et de prévention avec « le repérage des lieux sensibles dans le collège et des élèves en difficulté » et « la gestion d'événements conflictuels »<sup>36</sup>. On retrouve des éléments de cette logique de sécurisation dans la politique des « emplois-jeunes » mise en œuvre en 1997 par l'État, et plus particulièrement avec la création par le ministère de l'Éducation nationale de la fonction d'« aide-éducateur », pour remplir un rôle de soutien scolaire, de médiation mais aussi de lutte contre la violence scolaire<sup>37</sup>. D'autres dispositifs se sont succédé les années suivantes en fonction des « plans violence scolaire » – comme les emplois d'assistants chargés de prévention et de sécurité (APS) créés à la rentrée scolaire 2012 –, qui confirment une tendance à privilégier la logique de sécurisation au détriment de celle de médiation<sup>38</sup>.

Il en est de même pour d'autres dispositifs comme les « médiateurs de la réussite scolaire », qui obéissent plus à une logique de contrôle que de médiation véritablement. Ceux-ci ont été créés en 2009 avec pour mission principale de lutter contre l'absentéisme scolaire afin d'éviter le décrochage scolaire dans les établissements relevant de la politique de la ville<sup>39</sup>. Ils organisent des actions d'aide à la parentalité en direction des familles, comme la distribution d'informations sur les exigences de la présence scolaire, le signalement des absences de leurs enfants à l'école<sup>40</sup>...

Sous cette typologie d'activité de sécurisation, il conviendrait d'ajouter un certain nombre de dispositifs comme celui des « médiateurs de proximité des collèges » (MPC) développé depuis 2002 par le conseil général des Bouches-du-Rhône en lien avec l'Éducation nationale<sup>41</sup>. Il en est de même d'un autre dispositif incluant dans son champ d'application le transport scolaire, comme celui des « correspondants réseau éducatif » (CRE) mis en place depuis 1996 dans la métropole de Lille<sup>42</sup>. Ces différents projets ont en commun d'être mis en œuvre par des organisations

<sup>26</sup> Accessible sur <http://www.francemediation.fr/>

<sup>27</sup> Adultes-relais, entre professionnalisation et reconnaissance. Actes du séminaire du 1<sup>er</sup> octobre 2009 (2010), « Cahier de l'Observatoire », n° 44, ORIV (Observatoire régional de l'intégration et de la ville). Disponible sur <http://www.oriv-alsace.org>

<sup>28</sup> Repères, Les études de l'ACSE, n° 003 : « Les adultes-relais : profils, interventions, activités », avril 2012 : <http://www.lacse.fr>

<sup>29</sup> Décret n° 98-1082 du 01.12.1998 instituant des médiateurs à l'Éducation nationale (JO-02.12.1998).

<sup>30</sup> Rapport 2012 du médiateur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur : <http://www.education.gouv.fr>

<sup>31</sup> Ibid.

<sup>32</sup> Ibid.

<sup>33</sup> Pour les formations dispensées par l'Institut européen de la médiation, cf. <http://www.euromediation.com>

<sup>34</sup> Pour l'IFOMENE, il s'agit du master Cultures et sociétés, spécialité Action éducative internationale, médiation sociale et ouverture interculturelle : <http://www.icp.fr>. Pour l'université de Lyon II, il s'agit du master Médiation : <http://www.univ-lyon2.fr>

<sup>35</sup> « Les médiateurs éducatifs » : <http://www.hauts-de-seine.net/education-jeunesse/aider-a-la-reussite-des-collegiens/les-mediateurs-educatifs/>

<sup>36</sup> Ibid.

<sup>37</sup> Cf. « Les Aides-éducateurs à l'Éducation nationale », accessible sur <http://www.education.gouv.fr>

<sup>38</sup> « Climat scolaire et prévention des violences », accessible sur <http://www.education.gouv.fr>

<sup>39</sup> « Création des médiateurs de réussite scolaire dans le second degré », accessible sur <http://www.education.gouv.fr>

<sup>40</sup> Ministère de l'Éducation nationale (2010), *Évaluation du dispositif des médiateurs de réussite scolaire*, accessible sur <http://www.education.gouv.fr>

<sup>41</sup> « Dispositif Médiateurs Proximités des Collèges » : <http://ams.association.free.fr/mpc.html>

<sup>42</sup> Médiation scolaire. Correspondants réseau éducatif (CRE) : <http://www.citeo.org>

de médiation sociale comme l'Association de médiation sociale (AMS) à Marseille ou CITÉO à Lille, de s'inscrire dans le cadre d'un contrat local de sécurité (CLS) et de mettre en avant des objectifs de prévention de la délinquance et d'éducation à la citoyenneté. Concrètement, cela se traduit par l'organisation d'activités périscolaires (semaine sécurité routière, réalisation de films vidéo sur les relations filles-garçons...), des actions d'accompagnement dans les transports (prévention des incivilités, des dégradations...) <sup>43</sup>, etc.

Ce type de médiation semble connaître un certain succès puisque l'organisation nationale de médiation sociale France Médiation a obtenu le soutien du ministère délégué à la Ville pour lancer un projet qui repose sur « l'expérimentation d'un dispositif global de médiation sociale en milieu scolaire à l'échelle nationale » <sup>44</sup>. Ce projet viserait à développer une « approche qui englobe les différentes formes de médiation sociale pouvant exister en milieu scolaire : médiation par les pairs, médiation école-famille, médiation sociale aux abords des établissements, médiation dans les transports » <sup>45</sup>.

## CONCLUSION

À travers cet article, nous avons tenté de démontrer que le champ de la médiation scolaire était traversé par différentes logiques qui démontrent la complexité du phénomène de la médiation et la nécessité

de son analyse. Cette étude se justifie pour plusieurs raisons : d'une part, parce que le phénomène de la médiation scolaire évolue au fil des années et qu'il conviendrait de s'interroger sur les raisons du plus grand développement des dispositifs de médiation reposant sur des logiques instrumentales, comme les médiations institutionnelles, au détriment de ceux qui fonctionnent sur des logiques plus communicationnelles, comme la médiation par les pairs ; d'autre part, le champ scolaire n'échappe pas lui aussi à une constante très française de multiplication et d'empilement des dispositifs de médiation au cours des années, sans que ceux-ci ne fassent vraiment l'objet d'une réelle évaluation pour en vérifier leur efficacité ou non. C'est pour cette raison que nous plaçons depuis des années pour la création d'un Observatoire des médiations permettant une politique d'évaluation à la fois quantitative et qualitative des différents dispositifs de médiation <sup>46</sup>. Cet observatoire devrait permettre de mieux cerner la réalité de la médiation scolaire, d'analyser les résistances à son développement et d'en améliorer le fonctionnement. À partir du foisonnement de ces initiatives, une des missions de cet observatoire serait de poser la question de savoir si le concept de médiation ne doit être utilisé que pour qualifier des activités liées à la gestion des conflits ou s'il serait utile de l'étendre à d'autres, relevant des activités de communication. Cette conception plus extensive de la médiation nous amènerait à réfléchir sur la médiation, non plus seulement comme une simple technique de gestion des conflits, mais comme un nouveau mode de régulation sociale.

✉ JEAN-PIERRE BONAFÉ-SCHMITT

Groupe d'étude Médiation, Centre Max-Weber-CNRS/Université de Lyon II

Contact : jean-pierre.bonafe-schmitt@ish-lyon.cnrs.fr

<sup>43</sup> Voir *Évaluation de l'utilité sociale de cinq structures de médiation sociale*. Rapport final, Ministère du Logement et de la Ville, mars 2008, accessible sur <http://www.ladocumentationfrancaise.fr>

<sup>44</sup> France Médiation, *Expérimentation d'un dispositif global de médiation sociale en milieu scolaire à l'échelle nationale* : [http://i.ville.gouv.fr/index.php/s/PropelFileAssoc/download/file\\_id/4916](http://i.ville.gouv.fr/index.php/s/PropelFileAssoc/download/file_id/4916)

<sup>45</sup> *Ibid.*

<sup>46</sup> BONAFÉ-SCHMITT J.-P. (2013), « Plaidoyer pour la création d'un observatoire des médiations », *Non-violence Actualité*, n° 331,

« La médiation par les pairs. Un projet éducatif » ; cf. le site de l'Observatoire des médiations : <https://www.observatoiredesmediations.org/>